

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) Conclusion de contrat

Toute commande est enregistrée et acceptée par la société Atelier Mécaniques de Précision et Outillage conformément aux conditions générales de vente ci-dessous, et ce quelques soient les clauses contraires qui peuvent figurer sur la commande ou tout autre document émanant de nos clients. La souscription de la commande entraîne l'acceptation de nos conditions générales de vente.

2) Confirmation de commande

Notre société ne considère comme commande que celle qu'elle a accepté et confirmé par écrit. Aucune commande ne pourra être annulée, modifiée partiellement ou totalement en cours d'exécution sauf accord express et préalable de la société Atelier Mécanique de Précision et Outillage. Nos produits sont toujours exécutés avec les tolérances d'usage sur les quantités demandées, l'acheteur s'obligeant en tout état de cause de payer le prix correspondant à la quantité livrée.

Toute information verbale ou contenue dans nos documentations sur les propriétés ou l'emploi de nos produits n'est donné qu'à titre indicatif et ne constitue pas une garantie sans accord préalable écrit.

Les opérations de découpe de demi-produits peuvent entraîner des déformations plastiques ayant des incidences sur la planéité, ou l'ovalisation. Les tolérances prévues par les normes AFNOR ne se rapportent qu'aux seuls produits standards, les exigences particulières en la matière doivent faire l'objet de demandes spécifiques au plus tard à la commande.

3) Annulation

Un retard de livraison ne peut en aucun cas engager notre responsabilité, ni être le prétexte d'annulation de commande, ni donner lieu à une amende et/ou à des pénalités.

En cas de défaut d'approvisionnement de la part des fournisseurs, l'acheteur a le choix d'accepter la résiliation de la commande, ou de supporter la suspension des livraisons en cours sans qu'en aucun cas la société Atelier Mécanique de Précision et Outillage ne puisse être tenue à une indemnité quelconque.

4) Livraison

Nos produits sont toujours réputés vendus franco de port et voyagent aux risques et périls du destinataire même si le prix est établi franco.

Toute réserve concernant la livraison de nos produits doit être faite immédiatement au transporteur et confirmée par lettre recommandée dans les 5 jours suivant la réception.

5) Réception

En cas de non-conformité avec la commande, la réclamation n'est recevable si le vice est apparent que sous un délai de cinq jours, si le vice est caché, sous le même délai à partir du moment où celui-ci a été mis en évidence.

Les défauts de matière, traitement, usinage, même cachés, ainsi que les erreurs de dimensions n'obligent la société Atelier Mécanique de Précision et Outillage qu'au remplacement pur et simple des produits incriminés sans aucune indemnité, les produits ainsi remplacés restent sa propriété.

Aucun produit ne doit être retourné sans notre accord express et préalable. Tout produit retourné sans cet accord ne pourra être réceptionné par nos services.

6) Paiement

Nos produits sont payables au siège social de notre société. Les délais et le mode de paiement doivent faire l'objet d'un accord explicite au contrat.

En l'absence d'un tel accord, les paiements s'effectuent à 30 jours fin de mois et sans escompte.

Le point de départ du paiement de nos factures est constitué par la date de facture du produit ou par celle de leur mise à disposition dans le cas où l'acheteur assurera lui-même le transport.

Le non-paiement de la totalité ou d'une fraction du prix à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance, y compris toutes valeurs ou factures non encore exigibles sans mise en demeure préalable.

Dans le cas où les sommes dues sont non réglées à la date d'échéance figurant sur la facture et/ou, le délai de règlement figurant aux présentes conditions générales de vente, celles-ci porteront intérêt aux taux légaux majoré de 5 %.

L'acheteur sera tenu de nous rembourser tous les frais entraînés par l'impayé et notamment les frais de banque, de protêt et de timbres.

S'il survient une modification quelconque dans la situation de l'acheteur (incapacité, décès, transformation ou dissolution de société, vente, apport en société ou cession de fonds de commerce sous quelque forme que ce soit, redressement ou liquidation judiciaire) nous nous réservons le droit de résilier tout ou une partie des ventes conclues.

Tout retard de paiement est redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (art. L441-6 code du commerce).

7) Clause pénale

En cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées, en sus des intérêts moratoires d'une indemnité fixe de 20 % de leur montant. Cette majoration est établie conformément aux articles 1226 et 1152 du code civil.

8) Réserve de propriété / restitution des marchandises

Nous nous réservons le droit de propriété des produits vendus et/ou livrés jusqu'au paiement intégral du montant de la facture conformément à la loi 80335 du 12.05.80.

La simple remise de traites ou de titres créant obligation de paiement ne constitue pas un paiement.

L'acheteur devra assurer les produits dès leur livraison et pendant toute la durée de réserve de propriété.

Tant que les produits n'auront pas été complètement payés, l'acheteur les conservera de manière telle qu'ils puissent continuer à être identifiés comme étant notre propriété ; il ne pourra mettre les produits en gage ni accorder un droit quelconque à un tiers; en cas de vente et/ou livraison des produits, l'acheteur devra informer le tiers acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété et céder à notre société toutes les créances nées à son profit de la revente à tiers (Article 66 de la loi du 13.07.67)

En cas de reprise des produits soumis à notre réserve de propriété, l'acheteur sera crédité par la société Atelier Mécanique de Précision et Outillage des paiements partiels intervenus, déduction faite du montant des frais occasionnés par la reprise (transport, stockage, manutention) et du préjudice provenant de la dépréciation des produits pouvant résulter de l'état dans lequel ils se trouvent lors de leur reprise ou de la diminution de leur prix entre la date du contrat et le jour de la reprise.

A défaut d'exécution immédiate par l'acheteur de l'obligation de restituer, il pourra y être contraint par simple ordonnance, de référé, le vendeur à reprendre les produits soumis à sa réserve de propriété, chez l'acheteur ou tout autre lieu, aux frais exclusifs de ce dernier.

9) Contestations

Toutes contestations relatives aux présentes conditions ou à l'interprétation de celles-ci, seul le Tribunal d'Amiens est compétent même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs.

10) Indivisibilité

Le fait qu'une stipulation des présentes devienne nulle, inopposable, caduque, illégale ou inapplicable ne pourra remettre en cause la validité, l'opposabilité, la légalité ou l'applicabilité, des autres stipulations des présentes.

11) Clause d'indivisibilité

Le client s'oblige irrévocablement à informer la société Atelier Mécanique de Précision et Outillage de la destination et de l'utilisation des produits vendus par ses soins, et ce, concomitamment à la demande du devis. A défaut, le client s'oblige irrévocablement à couvrir tous sinistres de quelque nature qu'il soit relatif à une destination et à une utilisation des produits vendus par la société Atelier Mécanique de Précision et Outillage, non couvert par la compagnie d'assurance de cette dernière.

12) Données personnelles :

Les informations collectées par Atelier Mécanique de Précision et Outillage, auprès de l'acheteur dans le cadre du présent contrat font l'objet d'un traitement non automatisé ayant pour finalité la bonne exécution du contrat.

Ces données sont notamment nécessaires :

- à la gestion de toutes opérations liées aux commandes, livraisons, réceptions, réclamations afférentes aux produits vendus.
- à la gestion de la facturation et des paiements intervenants entre Atelier Mécanique de Précision et Outillage et l'acheteur
- à des fins de prospection commerciale, à condition que la sollicitation soit envoyée sur une adresse électronique professionnelle et que son objet soit en rapport avec la profession de la personne concernée
- au respect par Atelier Mécanique de Précision et Outillage de ses obligations légales.

Les données collectées sont destinées exclusivement aux services habilités de Atelier Mécanique de Précision et Outillage.

Elles sont conservées aussi longtemps que nécessaire au titre de la gestion de la relation commerciale entre Atelier Mécanique de Précision et Outillage et l'acheteur puis pendant cinq (5) ans à compter du dernier contact émanant du client.

Ces durées de conservation peuvent connaître des exceptions si :

- la personne physique concernée exerce son droit de suppression de ses données à caractère personnel, dans les conditions décrites ci-après.
- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Un Délégué à la Protection des Données de Atelier Mécanique de Précision et Outillage (DPO) est nommé, joignable à l'adresse mail suivante : contact@neoax.fr
Ou par voie postale à l'adresse : Rue Jacques HAVY – ZA – 60700 FLEURINES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, la personne physique dispose des droits suivants : droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, droit à la limitation du traitement et d'un droit à la portabilité. Ces droits peuvent être exercés auprès du DPO de Atelier Mécanique de Précision et Outillage, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Date :

Signature et cachet :